

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **20 (1949)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

734

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXe ANNÉE

N° 1

JANVIER 1949

SOMMAIRE :

Contribution à l'hydrologie du Val de Saint-Imier — Electrification des fermes de montagne
Annexes : Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois

Contribution à l'hydrologie du Val de Saint-Imier

INTRODUCTION

Depuis un certain nombre d'années, au cours de nos diverses recherches scientifiques dans la région d'Erguel, nous avons fait de nombreuses observations concernant plus spécialement les eaux, des points de vue de leur origine et de leur utilisation éventuelle à l'alimentation de nos villages. Tout d'abord, notre intention était de publier dans le bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, une étude d'ensemble sur ces observations ; puis, en manière de conclusion, de préciser les projets d'adduction des eaux potables auxquels nous ont mené nos constatations dans la nature et nos analyses au laboratoire. Il nous a paru plus utile et opportun, pour les communes de notre vallée, d'inverser notre plan primitif cependant plus rationnel, et d'en ouvrir la publication par les conclusions elles-mêmes : c'est l'objet du présent mémoire.

Autrefois, il n'y a pas si longtemps de cela, les eaux que les édiles des localités de notre région supputaient propres à l'alimentation, devaient posséder quelques qualités fondamentales tombant sous les sens : la limpidité, la fraîcheur, l'absence de couleur et d'odeur. Cette appréciation sommaire n'était déjà pas si dénuée de valeur qu'on le penserait de prime abord, si l'on veut se rappeler que le bon sens et l'empirisme de plusieurs siècles, avaient démontré que le captage devait s'effectuer loin des habitations humaines et des cours d'eaux pollués par les agglomérations de l'amont.

Aujourd'hui, les exigences sont plus serrées et minutieuses ; elles font appel à toutes les données de la science et de l'hygiène modernes. C'est à ces lumières que l'« Ordonnance réglant le commerce des denrées alimentaires » du 26 mai 1936, dit dans son article 260 : « Une eau potable doit répondre aux exigences générales